

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1894.

(AMENDEMENTS.)

(44)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif du Ministère de la Justice pour l'exercice 1894, s'élèvent à fr. 18,603,097 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à 18,921,847 »
Soit une augmentation de fr. 318,750 »
qui résulte des modifications détaillées ci-après :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,095,640 »
— — amendé 1,097,590 »
AUGMENTATION. . . . fr. 1,950 »

se décomposant comme suit :

- 1,200 francs pour assurer le traitement minimum de l'emploi de commis créé au parquet de la Cour de Bruxelles.
- 750 francs à prévoir pour payer aux greffiers adjoints les augmentations de traitement auxquelles leur donne droit l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 2,582,290 »
— — amendé 2,595,940 »
AUGMENTATION. . . . fr. 13,650 »

se décomposant de la manière suivante :

- 1,200 francs pour assurer le traitement d'une place de commis créée au parquet de Charleroi.
- 12,450 francs pour les greffiers qui se trouvent dans les conditions prévues par la loi du 25 novembre 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,750,600 »
— — — amendé	1,736,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	6,100 »

sollicitée, comme aux articles 8 et 10, pour assurer l'application de la loi du 25 novembre 1889.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 16. — *Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	49,450 »
— — — amendé	47,700 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	1,750 »

s'expliquant comme suit :

Diminutions fr. 2,500 » Traitement disponible d'un commis révoqué et remplacé par des employés militaires dont la situation sera régularisée après la revision du Code de procédure militaire.

— 500 » par suite du décès d'un prévôt.

TOTAL. . fr. 2,800 »

Augmentation fr. 1,050 » nécessitée par le remplacement du commis civil.

DIFFÉRENCE. . fr. 1,750 »

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 22. — *Traitements des fonctionnaires, etc. du Moniteur.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	15,500 »
— — — amendé	16,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,000 »

votée au cours de la discussion du Budget de 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,322,570 »
— — — amendé . . .	4,342,570 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	20,000 »

Par suite de la création de huit nouvelles places et du remplacement immédiat de tous les membres du clergé décédés, il y a une insuffisance de crédit constatée pour 1893 de fr. 12,678 »

Ces traitements sont acquis pour 1894, et il y aura lieu de créer un certain nombre des 24 places nouvelles réclamées, savoir :

- 7 dans le diocèse de Malines ;
- 2 dans le diocèse de Bruges ;
- 1 dans le diocèse de Gand ;
- 2 dans le diocèse de Liège ;
- 4 dans le diocèse de Namur ;
- 8 dans le diocèse de Tournai.

Une augmentation de 20,000 francs est donc jugée indispensable.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,437,500 »
— — — amendé . . .	1,636,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	218,500 »

Le crédit est mis en harmonie avec la dépense réelle effectuée en 1892.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	400,000 »
— — — amendé . . .	450,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	50,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il y a lieu de prévoir cette augmentation pour le paiement des traitements du personnel attaché à l'École de bienfaisance de Moll, qui sera ouverte prochainement.

ART. 46. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . fr.	640,947	»
— — — amendé	. . .	652,947	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . fr.	12,000	»

pour le loyer de l'École de bienfaisance de Moll.

ART. 47. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . . fr.	21,000	»
— — — amendé	. . .	25,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . fr.	4,000	»

que nécessite l'accroissement du nombre d'enfants placés en apprentissage et l'ouverture prochaine de l'École de Moll.

ART. 48 (nouveau). — *Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance.*

Dépenses ordinaires fr.	5,000	»
---------------------	---------------	-------	---

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 54. — *Confection et frais d'habillement des surveillants.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . . fr.	20,000	»
— — — amendé	. . .	20,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . . fr.	800	»

le nombre des surveillants des prisons devant être augmenté de 10 en 1894.

ART. 56. — *Patronage des condamnés libérés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . . fr.	12,500	»
— — — amendé	. . .	20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . . fr.	7,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dont 4,000 francs ont déjà été votés au cours de la discussion du Budget de 1893.

Le nombre des comités s'est accru de 5 pendant le cours de l'année 1893.

RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 8. fr.	1,950 »	»
— 10.	13,650 »	»
— 12.	6,100 »	»
— 16.	»	1,750 »
— 22.	1,000 »	»
— 32.	20,000 »	»
— 41.	218,500 »	»
— 45.	30,000 »	»
— 46.	12,000 »	»
— 47.	4,000 »	»
— 48 (nouveau).	5,000 »	»
— 51.	800 »	»
— 56.	7,500 »	»
	TOTAUX. . . . fr.	320,500 »	1,750 »
	AUGMENTATION. . fr.	318,750 »	

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de dix-huit millions neuf cent vingt et un mille huit cent quarante-sept francs (18,921,847 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	509,400 •
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	429,900 •	
5	Matériel	50,000 •	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	275,620 •	5,872,350 •
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	7,200 •	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,097,590 •	
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 •	
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel.	2,595,940 •	
11	— — Indemnités pour frais de greffe.		
11	Indemnités pour dépenses accidentelles	198,000 •	
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	1,756,700 •	
13	— — Indemnités pour frais de greffe.	118,000 •	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 •	72,750
15	— Matériel	1,500 •	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	47,700 •	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,550 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 •	1,516,950 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	4,850 •	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,500 •	
A REPORTER fr.			7,971,450 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		7,971,450 .
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 .	107,000 .
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	16,500 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	325,000 .	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	7,700 .	568,200 .
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 .	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	8,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 .	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 .	
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 .	50,560
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 .	
	A REPORTER. fr.		8,477,130 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,477,150 »
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,342,570 »	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 »	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,289,470 »
56	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 »	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
59	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
40	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,056,000 »	
42	Subsides <i>a</i>): 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — <i>b</i>) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000 »	
45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	2,912,047 »
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	2,000 »	
	A REPORTER fr.	1,800,000 »	18,679,547 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,800,000 "	16,679,547 "
	<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel.	430,000 "	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel	652,947 "	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	25,000 "	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 "	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	850,000 "	
50	Salaires des détenus.	160,000 "	
51	Confection et frais d'habillement des surveillants.	20,800 "	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	10,000 "	
53	Traitements des fonctionnaires et employés	987,400 "	2,196,500 "
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	28,100 "	
55	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	
56	Patronage des condamnés libérés	20,000 "	
57	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Edifices.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	110,000 "	
	CHAPITRE XI		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique	15,000 "	15,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	18,800,847 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	18,890,847 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	22,000 »	} 31,000 »
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	18,921,847 »

(56)